



FORMATION PLURI-PROFESSIONNELLE
SOINS PALLIATIFS : Législation, Soins de Support et Fin de Vie
 Programme DPC n° : 11871800065 - Session n° : 1



| | |
|--------------------------------------|---|
| Intitulé | SOINS PALLIATIFS : Législation, Soins de Support et Fin de Vie |
| Contexte | <p><i>Toute personne malade dont l'état le requiert a le droit d'accéder à des soins palliatifs et à un accompagnement (art. L. 1110-9 du code de la santé publique).</i></p> <p>En France, depuis juin 1999, la loi garantit l'accès aux soins palliatifs à tout un chacun, sans condition de ressource, de milieu social, de lieu de résidence ou encore de maladie.</p> <p>Pour garantir ce droit, le programme national 2015–2018 pour le développement des soins palliatifs et l'accompagnement en fin de vie s'est donné pour priorité l'appropriation de la démarche palliative partout où elle est nécessaire. Il invite à « inscrire les formations aux soins palliatifs comme prioritaires dans les actions de développement professionnel continu de la fonction publique hospitalière et des professionnels de proximité » (Action 4-3) et à « fixer des objectifs de formation aux soins palliatifs pour les professionnels des établissements d'hébergement et services sociaux et médico- sociaux ». (Action 4-4)</p> <p>La loi du 2 février 2016 créant de nouveaux droits en faveur des malades et des personnes en fin de vie stipule que « <i>La formation initiale et continue des médecins, des pharmaciens, des infirmiers, des aides-soignants, des aides à domicile et des psychologues cliniciens comporte un enseignement sur les soins palliatifs</i> »</p> <p>La formation et la mobilisation des professionnels de santé dans tous les lieux de soins (établissements de santé, établissements médico-sociaux ou domicile des patients) est donc l'une des voies identifiées pour permettre un accès effectif des patients aux soins palliatifs.</p> |
| Orientation prioritaire visée | Faciliter au quotidien les parcours de santé : Soins palliatifs et démarche palliative |

| | |
|-------------------|---|
| Objectifs | <p>Développer les compétences fondamentales des professionnels pour</p> <ul style="list-style-type: none"> ➤ Le déploiement d'une démarche palliative : repérage des situations, élaboration d'une démarche clinique d'accompagnement impliquant la personne dans les décisions qui la concernent, le soulagement de la douleur, l'apaisement de la souffrance psychique, le soutien des proches... ➤ la mise en œuvre des droits et d'une réflexion éthique, ➤ le travail en équipe, ➤ la mobilisation des ressources organisationnelles avec un décloisonnement des disciplines médicales et médico-sociales <p>Présentation des objectifs précis des 2 journées de formation</p> <p>A l'issue de la formation les participants devront être capables :</p> <ol style="list-style-type: none"> 1. D'informer le patient de la réalité de l'évolution de sa maladie 2. De définir ce que sont les soins palliatifs, de passer progressivement des soins curatifs aux soins palliatifs et ainsi de réaliser des soins continus 3. D'évaluer et traiter les douleurs non maîtrisées en utilisant à bon escient les différentes galéniques d'opioïdes. 4. D'organiser et de coordonner une équipe pluridisciplinaire à domicile en connaissant les différents partenaires médicaux et non médicaux et les différentes structures de prise en charge 5. D'élaborer en équipe pluridisciplinaire ou dans le cadre d'un réseau de soins palliatifs, les soins de support nécessaires qu'il faudra hiérarchiser 6. De prendre en compte la famille et son entourage proche, d'intégrer deux notions fondamentales en soins palliatifs que sont l'écoute et la présence 7. De prendre conscience de l'intérêt des bénévoles et de la préparation au deuil de la famille 8. D'exprimer les difficultés relationnelles et techniques et de les confronter à celles des autres dans un groupe de parole |
| Pré-requis | Aucun |
| Programme | <p>Formation présentielle de 2 jours au cours des 2èmes Assises Martiniquaises des Soins Palliatifs et de l'Accompagnement</p> <p>Nombre d'heures effectives : 14</p> <p>En atelier, il s'agit d'un temps d'analyse partagé de pratique dite réflexive autour de cas cliniques apportés par les participants eux-mêmes ou rédigés par l'équipe pédagogique. Phase d'analyse et de discussion permettant de faire le point sur l'état de l'art dans chaque discipline et d'adopter des pratiques communes</p> <p>En plénière, il s'agit d'une phase d'acquisition et de renforcement des connaissances, par les experts, en s'appuyant sur les écarts de pratiques ou de comportement constatés en ateliers. La discussion avec le ou les experts, porte sur la recherche d'une meilleure adéquation aux recommandations existantes.</p> <p>Grands points du programme :</p> <ul style="list-style-type: none"> Définition des soins palliatifs. Lois sur la fin de vie et droits du malade Prise en charge de la douleur et des autres symptômes d'inconfort |

| | |
|--------------------------------------|---|
| | <p>Pratiques sédatives Soins palliatifs et maladies chroniques. Parcours patient ville/hôpital. Réflexion éthique dans les situations complexes de fin de vie : information du patient, respect de ses droits, refus de traitement, limitation et arrêt des traitements, demande d'euthanasie... Soins palliatifs à domicile Accompagnement de la phase terminale</p> |
| Publics | <p>INTER-PROFESSIONNEL :</p> <ul style="list-style-type: none"> ➤ Médecins libéraux et des Etablissements sanitaires et médico-sociaux publiques ou privés ➤ Pharmaciens libéraux et des Etablissements sanitaires et médico-sociaux publiques ou privés ➤ Paramédicaux libéraux et des Etablissements sanitaires et médico-sociaux publiques ou privés |
| Modalités pédagogiques | <p>L'organisation pédagogique est fondée sur l'interactivité et la mixité professionnelle, dans le cadre d'ateliers pratiques simultanés et répétitifs de sorte que chacun choisisse les ateliers correspondants à ses compétences</p> <ol style="list-style-type: none"> 1- Conférences d'experts- Acquisitions de connaissances- Les experts apportent les informations actualisées en s'appuyant sur les recommandations de la HAS, de l'ANESM et de la SFAP. Débats 2- Phase d'analyse des pratiques réflexives lors des travaux d'ateliers en groupe restreint, les animateurs proposent aux participants de réfléchir sur leur pratique : <ol style="list-style-type: none"> a. Soit par la méthode de brainstorming b. Soit par la résolution de problèmes à l'aide de cas cliniques 3- Phase de renforcement des connaissances : en plénière, après discussion sur les questionnements des ateliers, |
| Intervenants | <p>Equipe pluridisciplinaire composée d'intervenants hexagonaux et locaux, tous experts en soins palliatifs Tous les intervenants médecins et paramédicaux : infirmier, aide-soignant, cadre de santé et psychologue exercent depuis plusieurs années en unité de soins palliatifs, en équipe mobile de soins palliatifs ou au réseau de soins palliatifs avec pour certains un exercice libéral, en EHPAD ou en HAD. Ils ont tous une expérience dans la formation continue de leurs pairs.</p> |
| Date | Mercredi 24 et jeudi 25 octobre 2018 de 8H30 à 17H00 |
| Lieu | Hôtel La Batelière- Schœlcher |
| Inscription et renseignements | <p>Merci d'adresser très vite un mail à reservationsformaspa@gmail.com</p> <p>Par retour de mail un bulletin de pré-inscription vous permettant de choisir vos ateliers vous sera adressé.</p> <p>A. Salarié, vous devez impérativement vous rapprocher de la cellule de formation de votre établissement si vous voulez bénéficier d'une prise en charge au titre de la formation continue.</p> |

Tarifs :

Médecins : **700 €**

Autres professionnels de santé (selon classification ANDPC) : **600 €**

Autres profils de professionnels de santé (aide soignantes, AMP) : **400 €**

B. Libéral, vous devez en outre **vous inscrire dès maintenant à un programme DPC** et :

1. Vous connecter à votre espace personnel sur le site www.mondpc.fr à l'aide de votre identifiant et votre mot de passe*
2. Indiquer la Référence **11871800065-Session n 1**, dans la rubrique "Recherche actions" et cliquer sur "Rechercher"
3. Cliquer sur Détail Action de DPC en haut à droite de la page
4. Descendre avec l'ascenseur jusqu'en bas de la page pour trouver le bouton "S'inscrire" à la session sélectionnée
5. Cliquer enfin sur "Valider"

Dès cette démarche réalisée, **vous serez Pré-inscrit** et recevrez un message de l'ACFM vous invitant à compléter votre dossier d'inscription en nous retournant un chèque d'adhésion de 30€ à l'ordre de l'association ACFM. **Vous serez alors inscrit définitivement.**

Une convocation vous sera alors envoyée, par email contenant notamment le programme de la (ou des) journée(s) sélectionnée(s).

A l'issue de cette action de formation, une attestation de participation DPC vous sera adressée.

RAPPEL IMPORTANT :

L'inscription est individuelle et doit obligatoirement être réalisée par le professionnel de santé s'inscrivant au programme sur le site www.mondpc.fr comme indiqué ci-dessus.

* **Si vous n'avez pas de compte DPC**, il vous faut le créer sur le site www.mondpc.fr en remplissant toutes les rubriques et en validant votre enregistrement avec votre identifiant, qui est votre adresse mail, et le mot de passe de votre choix. Avant de commencer, munissez-vous absolument de votre numéro RPPS (figurant sur votre carte de l'ordre ou sur votre carte CPS) et de votre RIB. Vous recevrez quasi instantanément confirmation par mail de votre enregistrement et de votre mot de passe. Cette opération conditionne la validité de toute la suite de votre démarche de formation y compris votre indemnisation.